

Fonds pour la formation professionnelle forestière

## Rapport d'activités 2018

Le Fonds pour la formation professionnelle forestière (FFP Forêt) a bouclé son dixième exercice par une perte de 28 954.70. Nous sommes satisfaits de constater que les recettes issues des contributions se situent légèrement au-dessus du budget. Elles atteignent CHF 989 607.50 (pour CHF 965 000.- au budget). Elles dépassent les recettes de l'année précédente d'environ CHF 11 000.-.

Les dépenses sont restées inférieures au budget et ont atteint CHF 1 011 395.40 (pour CHF 1 060 000.- au budget). Cela est dû entre autres aux coûts administratifs plus bas que prévu. Les projets de l'Ortra Forêt Suisse ont demandé cette année CHF 98 000.- de plus que l'année précédente, ce qui a mené à la perte mentionnée plus haut.

Le Fonds pour la formation professionnelle forestière s'est bien établi. Presque toutes les entreprises et personnes actives en forêt ont été recensées. Comme on le sait, de nombreux agriculteurs sont occupés en forêt en période hivernale. Ils sont en principe aussi astreints à verser des cotisations au FFP Forêt lorsqu'ils tirent un revenu de la forêt. Le secrétariat les recense aussi, dès qu'il reçoit des informations permettant de le faire.

En 2018, 1267 entreprises étaient assujetties au FFP Forêt, dont 54.1% étaient membres de d'une association régionale de propriétaires de forêts ou d'Entrepreneurs forestiers Suisse (FUS). Les chiffres mentionnés ne contiennent pas les entreprises des cantons de VD et VS, car une indemnisation forfaitaire a été négociée avec le canton et les associations. La liste des entreprises et des personnes recensées est régulièrement mise à jour et publiée sur [www.ffp-foret.ch](http://www.ffp-foret.ch). Le FFP souhaite ainsi donner un aperçu transparent des contributeurs au Fonds.

Afin de ne pas charger démesurément les très petites entreprises et les emplois partiels, le FFP Forêt a introduit un complément au règlement. Il y est précisé à quelles conditions ces entreprises et les personnes actives à temps partiel peuvent être exemptées de contributions ou bénéficier d'une réduction. En 2018, 54 entreprises ont été exemptées et 102 ont versé un montant de cotisation réduit.

La morale de paiement est en général très bonne. La branche a bien compris le sens d'un financement de la formation professionnelle qui soit indépendant des associations et soutient largement cette démarche. Les entreprises qui ne s'acquittent pas de leur contribution sont traitées conformément au règlement et aux directives d'exécution. Comme les fonds pour la formation professionnelle sont soumis au droit public, les débiteurs récalcitrants reçoivent une décision de l'Ortra Forêt Suisse, organe responsable du FFP Forêt. Lorsque le versement n'est pas effectué malgré la notification de la décision, une poursuite est engagée. Au 31.12.2018, le montant des cotisations liées à des poursuites encore en cours se montait à CHF 2700.00.

En 2018, 69.6% des recettes ont été consacrées à la réduction des coûts des cours interentreprises (CHF 70.- par jour de cours et par apprenti). Au total, CHF 704 340.00 ont été alloués à cette tâche (budget: CHF 720 000.-). Par ailleurs, CHF 52 100.- ont été accordés aux cours de formation continue (budget CHF 60 000.-). Les projets de l'Ortra Forêt ont reçu un soutien de CHF 180 000.- (budget de CHF 180 000). Il s'agit entre autres de la révision de l'ordonnance et du plan de formation Forestier/ère-bûcheron/ne CFC, de la formation initiale et continue des experts aux examens de la formation initiale, de l'information professionnelle aux Swiss Skills ainsi que de la Journée des responsables de la formation forestière.

Comme les besoins financiers de l'Ortra Forêt Suisse ont augmenté parallèlement à ses nouvelles tâches, le FFP Forêt lui a accordé davantage de moyens en 2018. Pour éviter les pertes dans le futur, La Commission du Fonds, en collaboration avec l'Ortra et les associations ont prévu une augmentation des contributions. Le nouveau règlement sera soumis au Conseil fédéral au début 2019. La déclaration de force obligatoire est prévue pour avril 2019.

Les coûts administratifs se sont montés en 2018 à CHF 74 955.40 (2017: 73 111.75 ou 7.5%), restant ainsi nettement au-dessous du budget (CHF 100 000.-). Cette économie est due à la diminution du coût de l'infrastructure informatique ainsi qu'à ceux du secrétariat et de la commission du Fonds, qui sont restés en dessous du budget. Depuis janvier 2016, la comptabilité et l'encaissement sont assurés entièrement par le secrétariat. Cela a aussi permis de réduire les frais.

Des accords sont conclus en matière de délimitation des fonds avec les cantons qui disposent d'un fonds cantonal (GE, JU, NE, TI, VD, VS). Dans ces cas, le FFP Forêt a réduit le montant des contributions dues par les entreprises et parallèlement aussi ses prestations (p. ex. absence de soutien au CI). Le montant des contributions en provenance des cantons mentionnés est resté le même qu'en 2017.

La structure du FFP Forêt n'a pas subi de modifications durant l'année écoulée. L'organe stratégique est le comité de l'Ortra Forêt Suisse. L'organe opérationnel est la commission du Fonds, dont les membres sont les suivants:

- Hanspeter Lerch (ForêtSuisse, président)
- Didier Wuarchoz (ForêtSuisse)
- Andreas Huber (FUS)
- Christian Gränicher (FUS)
- Christian Kleiber (ASF)

Le secrétariat est localisé chez Codoc et dirigé en 2018 aussi par le chargé d'affaires Rolf Dürig. Nicole Cia, collaboratrice spécialisée au secrétariat, assure également l'encaissement et la comptabilité.

Les comptes du FFP Forêt sont contrôlés par BDO Visura et soumis comme tous les fonds pour la formation à la surveillance du secrétariat d'État pour la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI).

Le président de la commission du FFP Forêt ainsi que le chargé d'affaires tiennent à remercier toutes les personnes qui ont contribué par leur bonne coopération à la réussite de ce dixième exercice. La commission du Fonds ainsi que le secrétariat continueront de s'engager pour assurer un travail efficient du FFP Forêt et ainsi maximiser la part des contributions effectivement mises à disposition de la formation initiale et continue en forêt.



Hanspeter Lerch  
Président de la commission du Fonds



Rolf Dürig  
Chargé d'affaires FFP Forêt